



UNEP



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture**

Distr. : Générale
1er décembre 2006

Français
Original : Anglais

**Convention de Rotterdam sur la procédure de
consentement préalable en connaissance de cause
applicable à certains produits chimiques et pesticides
dangereux qui font l'objet d'un commerce international**

Comité d'étude des produits chimiques

Troisième réunion

Genève, 20-23 mars 2007

Point 5 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*

**Inscription de produits chimiques à l'Annexe III de la
Convention de Rotterdam : examen des projets de
documents d'orientation des décisions : composés du
tributylétain**

**Examen du projet de document d'orientation des décisions pour
les composés du tributylétain**

Note du secrétariat

1. Conformément à la procédure d'élaboration des documents d'orientation des décisions arrêtée par le Comité d'étude des produits chimiques à sa première réunion et confirmée par la décision RC-2/2, la proposition interne concernant le tributylétain a été soumise au Comité et à ses observateurs pour information et observations. On trouvera ci-joint en annexe un tableau récapitulatif des observations reçues et indiquant les suites qui y ont été données lors de l'élaboration du projet de document d'orientation des décisions concernant les composés du tributylétain. L'annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

2. Le projet de document d'orientation des décisions concernant le tributylétain figure dans le document UNEP/FAO/RC/CRC.3/14.

* UNEP/FAO/RC/CRC.3/1.

Annexe

Résumé des observations sur la proposition interne relative au tributylétain

Section du document	Auteur	Observations	Suites données
Section 1	Samoa	Sous la rubrique « Appellations commerciales », les appellations indiquées ont-elles été vérifiées auprès des principaux fabricants ?	Les principales appellations commerciales ont été reprises des notifications. Comme indiqué, cette liste n'a qu'un caractère indicatif et n'entend pas être exhaustive. Le projet a été adressé, pour observations, à tous les membres du Comité ainsi qu'aux observateurs, y compris les observateurs des milieux industriels.
	Allemagne	Sous la rubrique « Principaux fabricants », il conviendrait de donner des renseignements sur la société qui a pris la succession de la société Witco GmbH. Cette société est la Chemtura Organometallics GmbH, B.P. 1620, 59180 Bergkamen (Allemagne)	Le document a été modifié en conséquence.
	Pays-Bas	Sous la rubrique « Structure chimique », la formule devrait se lire C ₁₂ H ₂₇ SnX au lieu de C ₁₂ H ₂₈ SnX	Le document a été modifié en conséquence.
Section 2	Suisse	Au début du premier paragraphe, il faudrait développer le nom du produit chimique pour qu'il se lise « composés du tributylétain (TBE) »	Le document a été modifié en conséquence.
Section 2.1	Afrique du Sud	Il faudrait ajouter un renvoi aux publications gouvernementales se rapportant aux notifications du Canada et de l'UE	Aucune modification n'est nécessaire. La section 2.1 renvoie à l'Annexe 2 pour plus de précisions.
Section 3.1	Afrique du Sud	Il conviendrait de faire référence aux Directives de la FAO pour un bon étiquetage des pesticides	Aucune modification n'a été apportée au document. On a estimé, en effet, qu'il n'était pas nécessaire de se référer à ces directives dans cette section. Une référence aux Directives de la l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture figure dans les Directives et documents de référence pertinents mentionnés à l'Annexe 4.
Annexe 1	Canada	Il a été demandé d'ajouter la référence « PISSC, 1990 » aux sections suivantes de l'Annexe 1 : S.1.13, fin de la section; S.2.1.3, fin du paragraphe 1;	Le document a été modifié en conséquence.

Section du document	Auteur	Observations	Suites données
		<p>S.2.2.1, après la cinquième ligne et à la fin du paragraphe 2; S.2.2.2, fin des paragraphes 1 et 2; S.2.2.3, fin du paragraphe 1; S.2.2.4, fin du paragraphe 2; S.2.2.5, fin des paragraphes 1 et 2;</p> <p>Ajouter la référence « Atkins International Ltd., 1998 » aux sections suivantes de l'Annexe 1 : S.1.13, fin de la section;</p> <p>S.3.1, paragraphe 2 première ligne après « L'évaluation des risques de la Communauté européenne »;</p> <p>S.3.2, paragraphe 2 deuxième ligne, après « L'évaluation des risques à laquelle a procédé la Communauté européenne »;</p> <p>S.3.3, fin du paragraphe 1;</p> <p>S.3.4, fin du paragraphe 3;</p> <p>S.3.6, fin de la section;</p> <p>S.4.1.2, fin des paragraphes 1 et 2; S.4.1.5, fin de la section; S.4.2.2, après les lignes 7 et 9;</p> <p>S.5.2, fin de la section;</p> <p>Il a été demandé d'ajouter la référence « Maguire, 2000 » aux sections suivantes de l'Annexe 1 : S.4.1.4, fin du paragraphe 1; S.4.2.2, fin de la douzième ligne et fin de la section;</p>	<p>Le document a été modifié en conséquence. La mention « Atkins International Ltd., 1998 » a été ajoutée à la liste des références sous forme d'abréviation.</p> <p>Aucun changement n'a été apporté au document. La source ressort clairement du contexte.</p> <p>Aucun changement. La source ressort clairement du contexte.</p> <p>Aucun changement. La source ressort clairement du contexte.</p> <p>Aucun changement. La source ressort clairement du contexte.</p> <p>Aucun changement. La source ressort clairement du contexte. Aucun changement. La source ressort clairement du contexte.</p> <p>Le document a été modifié en conséquence. La mention « Atkins International Ltd., 1998 » a été ajoutée à la liste des références en tant qu'abréviation.</p> <p>Le document a été modifié en conséquence. La mention « Maguire, 2000 » a été ajoutée à la liste des références en tant qu'abréviation.</p>

Section du document	Auteur	Observations	Suites données
		Ajouter la mention « ARLA, 2002 » à la section 5.2, à la fin du paragraphe 3.	Aucun changement. La source ressort clairement du contexte.
Annexe 1 / 1.2	Pays-Bas	La formule du linoléate de tributylétain devrait se lire comme suit : $C_{30}H_{58}O_2Sn$ et non $C_{30}H_{58}OSn$.	Le document a été modifié en conséquence.
Annexe 1 / 3.5	Canada	D'où proviennent les informations données au paragraphe 1, première phrase? Ajouter à la cinquième ligne un renvoi (voir la section 3.4 ci-dessus) après les mots « non allergène ».	Aucun changement. Cette phrase est tirée de l'avis du CSTEE de l'Union européenne, document d'information qui a été joint à la notification de la Communauté européenne. Le document a été modifié en conséquence.
Annexe 1 / 4.1.2	Afrique du Sud	Supprimer les commentaires sur la persistance, qui font double emploi avec ceux figurant à la section 4.1.5	Le document a été modifié en conséquence.
Annexe 1 / 4.1.4	Pays-Bas	Les coefficients de partage octanol-eau, se situant dans une fourchette de 3,2 à 4,1, se réfèrent probablement à différents types de tributylétain. A la section 1, relative aux propriétés physico-chimiques, on indique une fourchette de 3,19 à 3,84. Ces deux fourchettes ne correspondent pas; des explications s'imposent donc si l'on entend conserver la phrase de la page 21. Toutefois, l'auteur préférerait que l'on supprime la phrase sur le K_{oe} , à savoir la première phrase de cette section, dans la mesure où il existe des études de bioconcentration pouvant se substituer aux conclusions sur la bioconcentration que l'on tire des valeurs du K_{oe} .	Le document a été modifié en conséquence. La première phrase de la section 4.1.4 de l'Annexe 1 a été supprimée. La fourchette de 3,19 à 3,84 est reprise de PISSC (1990) et se trouve dans les deux notifications. La fourchette 3,2 à 4,1 est reprise d'un document d'information canadien de l'ARLA, 2002.
Annexe 1 / 4.2.1	Thaïlande	Les informations concernant les abeilles et les insectes devraient être transférées à la section 4.2.3 de l'Annexe 1, ces espèces faisant partie des arthropodes et non des vertébrés.	Le document a été modifié en conséquence. Ces informations ont été transférées à la section 4.2.3 de l'Annexe 1.
Annexe 1 / 4.2.2	Canada	A la troisième ligne, la CL_{50} pour <i>M. edulis</i> juvénile est de 66 j et non de 48 h, d'après le rapport d'Atkins.	Le document a été modifié en conséquence.
Annexe 2	Slovénie	Dans le titre de l'Annexe supprimer le membre de phrases : « soumis au Canada pour observations ou corrections, mais voir les commentaires ci-dessous » dans la version distribuée.	Le document a été modifié en conséquence.
Abréviations	Thaïlande	Ajouter « RTECS » à la liste des abréviations.	Le document a été modifié en conséquence.
Observations générales	Maurice	Fournir des informations sur la réglementation applicable au tributylétain à Maurice.	Noté.